

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2017

20h30

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET, Arnaud DUCELLIER FAUVY (arrivée 21h30)

**EXCUSES** : Michel PERRET donne pouvoir à J.M. DREVET, Maurice BONNET-PIRON donne pouvoir à S. GUILLAUD, Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à B. BESANÇON, Jean-Michel PIDOLOT

**ABSENT** : Erwan BRACCHI

Bruno BESANÇON a été élu secrétaire de séance

### **1. Bièvre Isère Communauté : Approbation des nouveaux statuts**

Suite aux modifications sur ses compétences obligatoires et optionnelles, Bièvre Isère Communauté propose de mettre à jour ses statuts.

Le Conseil Municipal avec **7 voix contre et 5 abstentions**, **DESAPPROUVE** les nouveaux statuts de Bièvre Isère Communauté.

### **2. CDG 38 : Désaffiliation de la ville d'Echirolles**

Les communes adhérentes au Centre de Gestion de l'Isère doivent se prononcer sur la demande de désaffiliation de la commune d'Echirolles et de son CCAS.

Le conseil municipal avec **1 voix contre, 2 voix pour et 9 abstentions NE SE PRONONCE PAS** sur cette demande de désaffiliation.

### **3. Bièvre Isère Communauté : Convention pour poteaux incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Bièvre Isère Communauté assurera par convention le contrôle technique périodique des points d'eau incendie.

Le Conseil Municipal avec **1 abstention et 11 voix pour APPROUVE** le principe de prestation de service assurée par Bièvre Isère Communauté pour le contrôle des points eau incendie.

### **4. Création poste Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Suite au départ par mutation de l'actuelle secrétaire de mairie et compte tenu des besoins du service, M. le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires (30/35èmes du temps complet). Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétaire de mairie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et **à l'unanimité DECIDE** de créer un emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie avec date d'effet au 1er décembre 2017.

### **5. SIVU : Demande versement exceptionnel**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le calcul prévisionnel annuel du SIVU a été réactualisé ; Le SIVU demande à la commune de Tramolé la somme supplémentaire de 2 399. 19 €.

Le Conseil Municipal **avec 1 voix contre et 12 voix pour ACCEPTE** la demande du SIVU.

## **6. SEDI : Eclairage public Rénovation du poste « Bourg »**

Le Maire indique qu'il convient de donner l'autorisation au SEDI pour réaliser les travaux de rénovation du poste Bourg. Le coût pour la commune est estimé à 1 129 €.

Le conseil municipal **à l'unanimité ACCEPTE** la proposition du SEDI.

## **7. SPA : Convention 2018**

La participation financière de la commune s'élève pour 2018 à 200€.

Le renouvellement de la convention pour 2018 avec la SPA est **approuvée à l'unanimité**

## **8. Délibération de principe pour instauration RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique s'appelle désormais RIFSEEP et n'a pour Tramolé aucun impact budgétaire. **Avec 13 voix pour** le conseil adopte la mise en place du RIFSEEP au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018.

## **9. Avis de principe du conseil sur le projet d'approbation du PLU.**

Le conseil municipal est appelé à rendre un avis de principe sur le projet d'approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tramolé conformément aux dispositions de l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal **avec 2 abstentions et 11 voix pour RENDS UN AVIS FAVORABLE** au projet du Plan local d'urbanisme (PLU) de Tramolé et demande à Bièvre Isère Communauté, compétente en matière de PLU, de bien vouloir approuver le PLU lors d'un prochain conseil communautaire.

## **10. Demande de la commune pour que Bièvre Isère instaure le DPU sur les zones U du PLU.**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones U du PLU qui sera approuvé fin novembre 2017.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité DEMANDE** au conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté de bien vouloir instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les secteurs classés en zones urbaines (U) du Plan local d'urbanisme (PLU) de Tramolé.

## **11. Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider le nouveau plan de zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales tel qu'il est actualisé.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité DONNE UN AVIS FAVORABLE et APPROUVE** le zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.

## **12. Questions diverses :**

- ✓ Une permanence pour inscription sur les listes électorales sera mise en place le 30/12 et tenue cette année par Marcel BERTHIER.
- ✓ M. le maire présente au conseil un courrier reçu de la part du Sou des Ecoles qui demande la gratuité de la Salle Des Fêtes pour leurs manifestations. La question reste en suspens et sera abordée lors de la préparation du budget 2018.
- ✓ SIVU : Information préalable par rapports à des points qui devront être abordés au prochain CM / coût et délai d'extension du groupe scolaire

Clôture de la séance 23h30